

# Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°5 • JANVIER - MARS 2020



**TÉLÉTHON 2019**  
**BELLE MOBILISATION DES ASSOCIATIONS**



**LES RENDEZ-VOUS DU PÈRE NOËL**  
**AVEC LES VILLENEUVOIS**



**ÉCOLE PRÉVERT**  
**LE NOUVEAU GROUPE INAUGURÉ**

Calendrier  
communal 2020  
à l'intérieur

## Trésor public Permanences à la MSaP

SERVICES À LA POPULATION > page 16



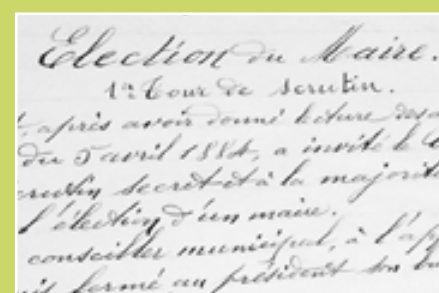
## Élections municipales Quelles modalités de vote ?

SERVICES À LA POPULATION > page 17



## Il y a 100 ans... Les municipales de 1919

HISTOIRE LOCALE > pages 12 et 13



## p. 2 à 10

## Actualités

- > Les vœux du Maire
- > Manifestations de Noël
- > Inauguration du groupe Jacques Prévert
- > Téléthon 2019
- > Concert de fin d'année du CIEMG
- > Théâtre avec Comédi'Aisne
- > Soirées beaujolais

## p. 11

## Annonces de manifestations

## p. 12 et 13

## Histoire locale

- > Les élections municipales de 1919

## p. 14

## Annonces de manifestations

- > Cinéma MJC

## p. 15 à 17

## Services à la population

- > Participation citoyenne
- > Réduire ses déchets
- > Accueil du Trésor public à la MSaP
- > Modalités de vote aux élections municipales des 15 et 22/03/2020

## p. 18 à 23

## Conseil municipal

- > Réunion du 09/10/2019
- > Réunion du 21/11/2019

## PROCHAINE PARUTION : AVRIL 2020

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ  
PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr)

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Philippe Timmerman

Comité de rédaction : Philippe Beaumont, Philippe Édouin, Christine Fenaux, Frédéric Fostier, Noëlle Goulard, Ghislaine Pédurant, Gilles Schmit, Renée Thille et Alain Wehr.

Responsable de rédaction  
et mise en page : Matthieu Germain

Impression : [www.onlineprinters.fr](http://www.onlineprinters.fr)

Tirage : 1 500 exemplaires

Dépôt légal : janvier 2020

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés. Les photos sont créditées du nom de leur auteur pour chaque page, selon la quantité indiquée entre parenthèses • Page 1 : Club de Gym (1), Matthieu Germain (2), Pixabay (1), servicepublic.fr (1), mairie de Guignicourt (1), page 2 : USG Football (1), Pixabay (1), page 3 : Matthieu Germain (1), page 4 : MIL (3), Michel Deharbe (1), page 5 : Matthieu Germain (1), Alain Wehr (2), USG Football (1), page 6 : Alain Wehr (2), page 7 : Alain Wehr (2), Matthieu Germain (2), page 8 : Club de Gym / BCG (2), Matthieu Germain (1), page 9 : TGVS (1), Matthieu Germain (3), CIEMG (1), page 10 : Comédi'Aisne (3), Michel Deharbe (1), page 11 : Atypik'Art (1), Pixabay (1), Club de Gym (1), MIL (1), pages 12 et 13 : collection Matthieu Germain (3), collection Gilles Schmit (2), Guignicourt à travers l'Histoire (1), mairie de Guignicourt (1), page 14 : CIEMG (1), securiteroutiere.fr (1), allocine.fr (4), page 15 : gendarmerie.gouv.fr (1), Christine Fenaux (1), page 16 : Matthieu Germain (1), Gille Schmit (1), servicepublic.fr (2), page 23 : BeGoodAisne (1).

## Vie associative

## Demande de subvention des associations

Comme en 2019, les associations sont invitées à se rendre en mairie ou sur le site web [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr) pour se procurer l'imprimé de demande de subvention communale. Les demandes accompagnées des pièces justificatives devront être retournées en mairie ou adressées à [accueil@villeneuve-sur-aisne.fr](mailto:accueil@villeneuve-sur-aisne.fr) au plus tard le **vendredi 14 février 2020 à 16h30**.

## US Guignicourt Football Création de l'association USG Évènement Football

Le 03/09/2019 a été constituée l'association USG Évènement Football ayant pour objet de gérer les événements extra-sportifs de l'US Guignicourt Football, d'apporter une aide matérielle et financière par le biais de diverses actions (tournois, vente de chocolats, lotos, grilles, animations, etc.) aux manifestations de l'US Guignicourt Football.

Le bureau est constitué des membres suivants :

- Présidente : Gaëlle Cusse
- Trésorière : Brenda Bigot
- Secrétaire : Charlene Grenier
- Représentantes : Estelle Mainreck et Manon Ducatillon

Contact ✉ [usgevenementfoot@gmail.com](mailto:usgevenementfoot@gmail.com)

## MIL

## Soirée Halloween

Dans la nuit noire du 31 octobre, dans le village de Menneville, de petits monstres frappaient aux portes en murmurant « un bonbon ou un sort » aux personnes qui eurent le courage de leur ouvrir. Après avoir parcouru les rues, nos petits Mennevillois se sont regroupés à la salle polyvalente afin de savourer une bonne soupe à la citrouille, accompagnée de croque-monsieurs.

## École maternelle

## Le décor de Noël

Comme à l'accoutumée, les vœux de notre maire sont illustrés, en page suivante, du décor de Noël, réalisé par les élèves de l'école maternelle, aidés des parents, de l'équipe enseignante et des ATSEM. Bravo à tous pour ce joli spectacle !

## RECTIFICATIF

Quelques modifications sont apportées au calendrier communal encarté dans ce bulletin. Annoncée le dimanche 20 décembre, la date du marché de Noël du Syndicat d'Initiative a été avancée au dimanche 13 décembre. Le MIL tiendra son assemblée générale le vendredi 3 avril, organisera la brocante de Menneville le dimanche 10 mai et fêtera ses 30 ans le samedi 20 juin.

## Merci

Le comité de rédaction remercie le personnel administratif et technique de la mairie, le personnel des écoles et les responsables d'associations qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin, ainsi que MM. Michel Deharbe et Jean-Marc Le Gouellec.

## Mes chers concitoyens,

L'année 2020 débute. C'est le moment pour moi de vous adresser le traditionnel message de vœux. Le contexte n'est pas forcément propice à la bonne humeur. Les événements climatiques violents, dans le monde et en France, les incendies ravageurs d'Australie, la perte de la biodiversité d'une part, les relations conflictuelles entre les États-Unis et le Moyen-Orient, les mécontentements croissants de nombreux peuples, la prépondérance prise par les entreprises multinationales sur les États d'autre part sont autant de signes inquiétants pour l'avenir. Et ce ne sont que quelques exemples ! Nous sommes toutefois de plus en plus nombreux à prendre conscience de la gravité de la situation. De nouvelles solutions apparaissent, plus respectueuses de l'environnement et des êtres vivants. Beaucoup de chemin reste à parcourir pour convaincre les plus récalcitrants. Étant de nature optimiste, je suis cependant persuadé que nous sommes sur la bonne voie. Et puis nous pouvons tous agir, chacun à notre niveau et avec nos moyens, que nous soyons citoyen, entreprise, association ou collectivité. Tous les petits gestes du quotidien que nous pouvons faire pour mieux utiliser l'eau, l'énergie, les ressources en général sont essentiels pour notre avenir à tous.

Pour la commune, cela se traduit de différentes façons. Au niveau de l'urbanisme tout d'abord, les terrains à bâtir sont désormais plus petits. Il s'agit de densifier l'habitat afin d'être moins consommateur de terres agricoles. L'agrandissement du

village se fait dans le cadre d'une réflexion d'ensemble visant également à un meilleur partage des espaces, à plus de mixité et à des voies de communication douces, telles des chemins piétonniers. Ce qui s'appelle un éco-quartier.

Au niveau des bâtiments ensuite, la construction se fait selon des normes plus exigeantes afin de réduire les consommations d'énergie mais aussi d'améliorer le confort intérieur. Les écoles Rimbaud et Prévert, construites en 2015 et 2019, sont très bien isolées. Elles sont chauffées par une pompe à chaleur. L'éclairage et l'acoustique ont été calibrés pour apporter le meilleur confort de travail aux élèves et aux enseignants. Il en sera de même avec la future maison de santé.

Au quotidien enfin, nous n'avons plus le droit d'utiliser des produits chimiques pour désherber par exemple. Nous essayons en revanche d'avoir des matériels récents qui bénéficient des dernières avancées technologiques : véhicule électrique, éclairage public par LED.

Beaucoup d'autres actions restent à mener. La municipalité s'y attachera avec détermination. En attendant leur mise en application, c'est avec la plus grande sincérité que les employés communaux, les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2020.

Philippe Timmerman



# Guignicourt et Menneville

## Les rendez-vous du Père Noël avec les Villeneuvois

### Noël des enfants de Menneville

Le Père Noël est passé à Menneville le samedi 30 novembre. Son arrivée fut précédée par un spectacle de magie auquel assistaient 62 petits Menneillois. Une fois terminé, le Père Noël fit son apparition sous les appels des enfants afin de leur distribuer ses chocolats. Un petit goûter a clôturé cette magnifique journée où joie et bonne humeur furent les maîtres mots.



### Colis de Noël - Menneville

Depuis plusieurs années, les Menneillois de plus de 65 ans ont reçu leur colis de Noël. Ils ont été distribués à domicile par les membres du CCAS durant le week-end des 6 et 7 décembre. 51 colis composés de savoureux produits du terroir ont été offerts dans la bonne humeur, sous un accueil chaleureux et beaucoup de remerciements.



### Noël du Syndicat d'Initiative

Mercredi 11 décembre avait lieu le spectacle de Noël à Guignicourt. De nombreux enfants accompagnés des nounous, parents et grands-parents ont assisté à cet après-midi récréatif. Avant le spectacle, chacun a pu rencontrer le Père Noël et faire quelques photos. À 15h débutait le spectacle très attendu avec Chritophert et ses perroquets. Dans un décor de plage paradisiaque animé de danses très entraînantes, quel émerveillement d'admirer l'intelligence et les acrobaties de perroquets bleus ! Des enfants furent invités à monter sur scène pour participer à ce superbe spectacle qui les a ravis, ainsi que les grands.



### Journée activités de Noël

La journée d'activité de Noël organisée par le MIL s'est déroulée le 7 décembre. Celle-ci a réuni 32 enfants et 3 adultes chargés d'accompagner et d'aider les membres du MIL.

Nos petits chérubins ont pu fabriquer un pot à crayons et des portes-bougies. La journée s'est terminée par un bon goûter avec brioche, chocolat chaud et clémentines.

Tous les enfants sont repartis en fin de journée avec leur création bien réalisée.



## 6<sup>e</sup> marché de Noël

Dimanche 15 décembre, la salle des fêtes s'anime dès le petit matin. Des exposants installent leurs produits et créations : bijoux, objets en bois, tricots, friandises, cartons imprimés en typographie au plomb prennent place sur les stands. Pour les visiteurs, il sera facile de se faire plaisir et de mettre des petits cadeaux au pied du sapin.

Le soleil est au rendez-vous et dès 10 heures, les premiers visiteurs qui admirent ce marché très coloré et convivial ne sont pas déçus ! La buvette propose son vin chaud, du café, sans oublier une petite restauration et des crêpes qui feront le bonheur des petits et des grands. Cette journée conviviale fut très appréciée si l'on en croit les nombreux visiteurs et exposants. Le Syndicat d'Initiative vous donne rendez-vous pour la prochaine édition de son marché de Noël programmé le dimanche 13 décembre 2020.



## Noël du personnel communal

Le vendredi 20 décembre, M. Philippe Timmerman, maire de Villeneuve-sur-Aisne, et les élus municipaux recevaient les membres du personnel communal et leur famille pour la traditionnelle fête de Noël. Lors de son discours, notre maire dressait le bilan de l'année écoulée et rappelait les changements intervenus parmi le personnel. Il concluait en félicitant chaleureusement chacun pour son action au service de la population de notre commune.

L'heure était venue d'accueillir celui que chaque enfant attendait, le Père Noël. Après avoir été acclamé par l'assemblée, celui-ci procédait à la remise de cadeaux aux plus jeunes.

La soirée se poursuivait autour d'un repas organisé par le Comité des Fêtes. Remercions tous ses membres pour nous avoir offert ce moment très agréable et festif.



## Noël de l'USG Football

Le goûter de Noël des jeunes joueurs de l'US Guignicourt Football a eu lieu le samedi 21 décembre dans la joie et la bonne humeur, avec bien évidemment la visite tant attendue du Père Noël !

Au programme, activités ludiques et jeux ont permis à tous de s'amuser et de préparer au mieux les fêtes de fin d'année. Une tombola avec 12 numéros a été organisée, afin d'offrir des boîtes de chocolats. Des paquets de bonbons ont été distribués, le tout par la toute jeune association USG évènement foot.



*Merci Père Noël,  
à l'année prochaine !*



## École Jacques Prévert Le nouveau groupe scolaire a été inauguré

Samedi 30 novembre, quelques semaines après la rentrée des classes, la nouvelle école Prévert remplaçant l'école de la rue des Bois a été inaugurée en présence d'une assemblée fournie.

Philippe Timmerman coupait le traditionnel ruban, accompagné notamment de Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, de Nicolas Fricoteaux, président du Conseil Départemental, d'Aude Bono, députée de l'Aisne, et Antoine Lefèvre, sénateur de l'Aisne.

Chacun pouvait ensuite visiter les quatre salles de classe, spacieuses et lumineuses, découvrir les tableaux numériques interactifs les équipant et recevoir les explications des enseignants présents.

Venait le temps des discours. Philippe Timmerman remerciait tous ceux qui ont rendu possible la réalisation de ce bâtiment dans les délais prévus et avec la qualité attendue ainsi que les partenaires institutionnels qui ont contribué au financement de l'école d'un montant total de 1 450 000 €.

Nicolas Fricoteaux se félicitait du dynamisme affiché par la commune et des nombreux projets en cours ou à venir.

Ziad Khoury, tout nouvellement en fonction, se félicitait que sa première inauguration se déroule dans une école élémentaire, lieu d'acquisition des savoirs fondamentaux. Il soulignait également l'importance des contrats de ruralité, favorisant le développement d'une stratégie territoriale efficace. La cérémonie se terminait autour du verre de l'amitié pris au restaurant scolaire.



M<sup>me</sup> Hanon, enseignante de CE2-CM1, présente à l'assemblée le tableau numérique installé dans chaque classe.



Vaste et lumineux, le hall de l'école disposé au cœur du bâtiment.



Grâce à cet ensemble de tablettes et l'installation de tableaux numériques interactifs, élèves et enseignants disposent d'outils pédagogiques performants.



Adoptant un style et des teintes proches des groupes scolaires Fort et Rimbaud, le nouveau bâtiment du groupe Prévert complète harmonieusement un ensemble regroupant géographiquement toutes les classes de l'enseignement primaire dans notre commune.

## Téléthon 2019

# La mobilisation des associations en hausse



Pour l'édition 2019, la générosité des habitants a permis aux associations de collecter la somme de 1811 €. Reversée à l'AFM Téléthon, cette collecte est le fruit de la mobilisation des associations, qui ont offert au public des animations et activités de qualité. Année après année, le nombre d'associations engagées en faveur de l'évènement se renforce, signe d'encouragement à poursuivre la mobilisation contre les maladies rares.

Le 7 décembre dernier, sept associations ont participé au défi de la mobilisation des habitants. On comptait la présence d'associations fidèles depuis de nombreuses années, rejointes cette année par le Syndicat d'Initiative, le Club de Gym et le Billard Club de Guignicourt.

Près des commerces locaux, l'amicale des sapeurs-pompiers proposait au public les produits solidaires du Téléthon (porte-clés, stylos, etc.). Leur démonstration habituellement réalisée sur l'esplanade le samedi après-midi n'a malheureusement eu lieu, l'amicale ayant en charge la préparation de la fête de la sainte Barbe organisée à cette même date. Petite déception du côté du Syndicat d'Initiative et TGVS pour qui l'absence exceptionnelle de l'animation « phare » des pompiers n'a pas apporté la fréquentation espérée sur les stands de crêpes et de vin chaud installés sous La Rotonde.

Le matin, l'USEP organisait sa traditionnelle course pour soutenir la recherche : durant deux heures, 90 coureurs et marcheurs, encouragés par une cinquantaine de supporters, se sont relayés sur une boucle constituée sur l'esplanade Jean Thouraud, parcourant un total de 348 km.

L'après-midi, TGVS organisait une randonnée cyclo de 61 km, tandis que le Billard Club et le Club de Gym proposaient des activités à La Halle : de 14 h à 17 h30, les membres du BCG accueillaient le public au 1<sup>er</sup> étage pour une initiation au billard carambole et des démonstrations et, à 15 h, Djaouel animait une séance de fitness / zumba. La journée se clôturait avec le tournoi de double de l'USG Tennis ouvert à tous.

Bravo aux associations qui se sont mobilisées pour soutenir l'évènement et merci aux habitants pour leur générosité !







## Centre intercommunal d'éducation musicale Concert de fin d'année



Le CIEMG a donné son traditionnel concert de Noël à Beauverieux, le 11 décembre. Comme l'an passé, plus de 100 parents avaient fait ce déplacement pour voir et écouter leurs enfants ; et ils ne furent pas déçus. Cette fois encore, le spectacle (gratuit) fut de qualité. Chacun, enfants et adultes, a donné le meilleur de lui-même, sous la baguette de Sylvain Sculfort, maître d'œuvre de ce spectacle. Les chanteurs adultes, sous la direction de leur professeur, Christine Bourdin, étaient eux aussi présents pour interpréter des chants de Noël, sous les applaudissements admiratifs des spectateurs. Un stage de 5 jours sera proposé durant les vacances d'hiver à toute personne voulant travailler

sa voix (il n'est pas nécessaire d'être adhérent du CIEMG). Le stage de chant « Chansons à volonté » sera organisé **du 17 au 21 février 2020** à l'école de musique de Guignicourt, 2 avenue du Général de Gaulle. Ce stage s'adresse aux adolescents et aux adultes, qu'ils soient débutants ou déjà chanteurs initiés. Il n'est pas nécessaire de connaître la musique : juste avoir envie de progresser, de chanter accompagné de musiciens, de travailler sa voix et de découvrir ses possibilités de chanteur.

Contact : Christine Bourdin - tél. 06 75 02 95 42  
✉ [christinebourdin53@gmail.com](mailto:christinebourdin53@gmail.com)

## Comédi'Aisne

# Le théâtre à l'honneur

Samedi 19 octobre, la troupe de théâtre amateur *Comédi'Aisne* a présenté « *L'héritage presque parfait* », une comédie d'Angélique Sutti à la salle des fêtes de Guignicourt ; les sept comédiens, dont trois habitent la commune, ont ravi le public avec cette histoire mettant en scène une riche et vieille dame machiavélique, friande de manigances et qui entretient une ambiance familiale explosive avec des héritiers cupides qui rêvent tous de profiter de la fortune de l'aïeule.

Cette pièce de théâtre a également été proposée aux habitants de Menneville le samedi 9 novembre, à l'initiative du MIL.



## Soirées beaujolais 2019

# Les habitants réunis à Menneville et Guignicourt

Comme tous les ans, la soirée beaujolais organisée par le MIL s'est déroulée le vendredi 22 novembre, à la salle Pierre Lallement. Cette manifestation qui a pu compter sur la participation de 70 personnes s'est déroulée dans la convivialité, avec sa charcuterie, ses fromages et son beaujolais nouveau.

Le lendemain soir à Guignicourt, revenait au Syndicat d'Initiative l'organisation de la soirée beaujolais dans la salle des fêtes. Une centaine de convives était présente pour apprécier ce vin nouveau et le repas préparé par le traiteur Paella Andalouse.

Après cette dégustation, l'animation était confiée au duo musical Dominique et Titus qui entraîna les danseurs jusqu'au milieu de la nuit. La qualité de la prestation a été unanimement appréciée, chacun est reparti ravi.

Merci aux participants venus nombreux, merci aux membres du Syndicat d'Initiative qui, une nouvelle fois, ont montré leur dynamisme en organisant cette soirée festive et conviviale. Rendez-vous est pris pour 2020, notez dès à présent la date du 20 novembre dans votre agenda.



Photo DnbM

Dimanche 2 Février 2020  
Salle des fêtes de Guignicourt (02)

Villeneuve-sur-Aisne  
de 10h à 18h  
#entrée libre



présente

# La fête de la crêpe

Troisième édition



Produits du terroir et créations artisanales  
AtypikBar  
Tombol'Oeufs  
Restauration sur place

Élection du plus beau déguisement  
Catégories enfants et adultes  
Défilé à 17h

Renseignements & réservations au  
06.85.88.98.10 ou par mail à  
atypikart@gmail.com



LE COMITÉ FOIRE ORGANISE UNE

SOIRÉE

# DISCO

## à GUIGNICOURT

### DÎNER DANSANT

animé par Djtophe  
19h à la salle des fêtes

Apéritif  
Poulet basquaise ou Paëlla  
Dessert et café  
Tarif adulte : 22 €  
enfant jusque 12 ans : 10 €



### SAMEDI 15 FÉVRIER 2020

Renseignements en mairie, facebook et villeneuve-sur-aisne.fr

SUR RÉSERVATION AVANT LE 01/02/2020 - NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

# APRÈS-MIDI FITNESS

## DIMANCHE 8 MARS 2020 / 14 H - 18 H

### COMPLEXE SPORTIF DE GUIGNICOURT



ORGANISATION **CLUB DE GYM DE GUIGNICOURT**  
ANIMATION **4DANCE**

### BODY SCULT CARDIO, JUMP, ZUMBA, AÉRO DANCE et STRETCHING

**OUVERT À TOUS**

AVEC

ALEXANDRE MALLET, FANNY PELTRIAUX et DJAOUEL HENINI

TARIF : 10 € - Renseignements Djaouel Hen

clubgym02190@gmail.com

Samedi 21 Mars 2020



## Soirée de la St Patrick

organisée par le Mil  
Salle Pierre Lallement  
à Menneville  
à partir de 19h30

Renseignements et réservations au :  
07 67 81 25 79

## Il y a 100 ans...

# Les élections municipales de 1919

En 1919, Menneville comme Guignicourt sont détruits à près de 100%. Dans le premier village, un seul bâtiment est resté debout au sortir de la guerre. Le deuxième, guère mieux loti, conserve deux maisons d'habitation endommagées. Les élections qui auraient dû avoir lieu en 1916 pour renouveler les conseils municipaux élus en 1912 ont été reportées en raison de la guerre. Ces élections ont donc lieu les 30 novembre et 7 décembre 1919.

Nos deux villages doivent naître de leurs ruines et dans chacun d'eux, l'administration communale est à remettre sur pied pour pouvoir gérer les dossiers importants qui s'annoncent (remise en état des voies de communication, reconstruction des bâtiments communaux et du village, plan d'alignement, bornage et remembrement, dommages de guerres, etc.). Les difficultés ne manquent pas.

À Menneville, les habitants exilés depuis septembre 1915 ne sont pas encore tous rentrés, loin s'en faut. En fin d'année, c'est un peu plus d'une centaine de Menneillois qui vivent dans des casemates ou d'anciens abris allemands. Pour mémoire en 1837, Menneville comptait 400 âmes. 51 hommes sont inscrits sur les listes électorales pour élire les 10 conseillers qui composent la municipalité. Sur ces 51 personnes, 40 se déplacent jusqu'au baraquement de bois construit sur la place, et qui sert de mairie provisoire.

Le scrutin est clos à 4 heures du soir, et les résultats sont les suivants : Charpentier Ulysse 37 voix, Béancourt Léon 36, Reaux Louis 35, Clavel Pierre 29, Wiart Désiré 29, Béancourt Émile 27, Ister Joseph 26, Lallement Louis 26, Loilier Charles 25, suivent 17 autres personnes. Dès la fin du scrutin Émile Béancourt se désiste et refuse de faire partie du conseil municipal. Il est donc logiquement remplacé par Louis Destrumelle qui avait obtenu 20 voix. Les 10 postes étant pourvus dès le 1<sup>er</sup> tour, le second tour prévu le 7 décembre 1919 n'a pas lieu. L'installation du nouveau conseil municipal est fixée au 11 décembre. Charles Loilier devient maire de Menneville avec 6 voix sur 9 (Émile Béancourt ne s'est pas présenté, ni excusé). Son fils Pierre Loilier occupe quant à lui, l'unique place d'adjoint avec



La mairie provisoire de Guignicourt est installée dans une baraque, située à l'angle de l'avenue de la Gare (aujourd'hui avenue Général de Gaulle) et de la rue de Prouvais (aujourd'hui rue Pierre Curtil), face à l'actuel bureau de tabac.

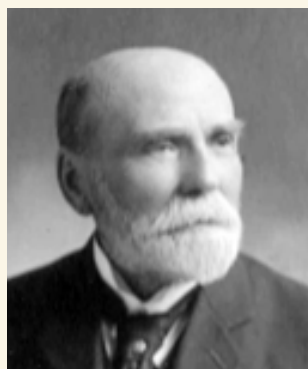
La maison au second plan (ferme Porreaux / Michelet) sera démolie au début des années 1990, lors de la construction de la station carburants. En attendant sa reconstruction, d'autres locaux de la mairie ont été probablement installés dans des baraques voisines abritant les écoles.



Charles Loilier, maire de Menneville et son fils Pierre, adjoint.



La mairie provisoire de Menneville. Le baraquement était situé en plein sur la place de la mairie actuelle. Le bâtiment définitif a été reconstruit à l'emplacement des tas de pierres, sur la gauche de la photo. La maison au fond se trouve 1 rue des Prés, elle est aujourd'hui habitée par M<sup>me</sup> Alice Lebeaux.



Trois maires de Guignicourt de l'après-guerre. De gauche à droite, le Marquis Alfred du Cauzé de Nazelle, maire de 1919 à 1921, le Docteur Henri Bonieux, maire de 1921 à 1925 et Louis Hermann Chevallier, maire de 1925 à 1929.

7 voix sur 9. Le désistement d'Émile Béancourt sera finalement assimilé à une démission, et refusé par le préfet de l'Aisne en février 1920. L'élection de Louis Destrumelle sera donc invalidée.

À Guignicourt les derniers habitants ont quitté leur village en 1917, et là aussi nombreux sont ceux qui manquent encore à l'appel. Ceux qui sont rentrés ont souvent investi des abris en tôle ondulée de type Métro. Des ouvriers sont dépêchés sur place pour aider au déblaiement et à la construction de baraquements mis à la disposition de la commune par l'administration départementale.

René Nottelet qui assurait les fonctions de maire durant la guerre se voit confier l'organisation du scrutin municipal. Les électeurs sont donc appelés aux urnes le 30 novembre et le 7 décembre. Comme à Menneville, l'installation du nouveau conseil municipal a lieu le 11 décembre. Lecture est faite par René Nottelet des 12 conseillers municipaux élus le précédent dimanche : MM. Mogenot, Bonieux, Chevallier, Florent, Griffart, Porreaux, Huyet, Nottelet Gustave, Bellon, de Nazelle, Decelle et Péromet. L'élection du maire se fait sous la présidence du plus ancien des conseillers, en l'occurrence le Docteur Bonieux. 11 des 12 bulletins dépouillés se portent sur le nom de Léonce Mogenot qui est immédiatement proclamé maire de Guignicourt. Pourtant celui-ci déclare ne pouvoir accepter les fonctions de maire. Alfred de Nazelle, qui recueille 8 voix sur 12 au second tour, est donc élu maire. Il quittera cette fonction en 1921 pour devenir conseiller général de l'Aisne et laissera sa place au Dr Bonieux. Louis Hermann Chevallier, expert-géomètre, est ensuite élu avec 8 voix sur 12 au poste d'adjoint. Il aura par la suite la responsabilité d'établir le nouveau plan du village et deviendra, à son tour, maire en 1925.

Ces élections auraient pu être encore plus exceptionnelles. En effet, après la Première Guerre mondiale, les femmes qui avaient travaillé durement pour remplacer les hommes partis au front, réclament le droit de vote. En 1919, un projet de loi est déposé pour le leur accorder, mais les sénateurs le rejettent, malgré l'accord de la Chambre des députés. Un rejet qui se renouvellera encore à trois reprises en 1925, 1932 et 1935 !

Ce n'est que le 21 avril 1944 que le Général de Gaulle élargit le droit de vote aux femmes. Elles peuvent alors être électrices, et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. Un an plus tard, le 29 avril 1945, les femmes voteront pour la première fois lors des élections municipales.

*Election du Maire.*

*1<sup>er</sup> tour de scrutin.*

*Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 78 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.*

*Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis formé au président un bulletin de vote écrit sur papier blanc.*

*Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :*

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>	12
<i>à savoir : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels le vote n'est pas fait connaître.</i>	"
<i>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</i>	12
<i>Majorité absolue</i>	7

*Ont obtenu :*

<i>M. Mogenot</i>	<i>neuf voix</i>	9
<i>M. Bonieux</i>	<i>une voix</i>	1

*M. Mogenot, venant, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.*

*M. Mogenot a déclaré ne pouvoir accepter les fonctions de maire.*

*2<sup>e</sup> tour de scrutin.*

*Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :*

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>	12
<i>à savoir : bulletins blancs ou nuls</i>	"
<i>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</i>	12
<i>Majorité absolue</i>	7

*Ont obtenu :*

<i>M. de Nazelle</i>	<i>huit voix</i>	8
<i>M. Bonieux</i>	<i>deux voix</i>	2
<i>M. Mogenot</i>	<i>une voix</i>	1
<i>M. Chevallier</i>	<i>une voix</i>	1

*M. de Nazelle, venant, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.*

Extrait du registre de délibérations du conseil municipal de Guignicourt rapportant l'élection du maire, le 11 décembre 1919.

# PORTES OUVERTES



Concerts, Ateliers et Découvertes

**Dimanche 29 Mars 2020**

Ecole de Musique  
2 avenue du Général de Gaulle,  
02190 - Guignicourt



- 14h00 - 18h00

**CIEM** Guignicourt  
Chemin des Dames  
02190 Guignicourt  
www.ciem.fr



Réalisation graphique Sylvain Scudant Étienne, ne pas jeter sur la voie publique



**LES PIÉTONS LES PLUS EXPOSÉS  
NE SONT PAS CEUX QU'ON CROIT.**

**1 PIÉTON TUÉ SUR 2 A PLUS DE 65 ANS**

[securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



## Prochainement à la salle des fêtes de Guignicourt



**DOCTEUR ?**

**Mardi 11 février  
à 20 h**



**LE CRISTAL MAGIQUE**

**Mercredi 12 février  
à 15 h**



**UNE BELLE ÉQUIPE**

**Mardi 3 mars  
à 20 h**



**MISSION YÉTI**

**Mercredi 4 mars  
à 15 h**



L'affichage de la salle des fêtes, le tableau lumineux, le site [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr) et la page Facebook vous informent des modifications susceptibles d'être apportées à la programmation. Séances organisées par la commune de Villeneuve-sur-Aisne avec la participation de la fédération des MJC de l'Aisne.

**TARIF ADULTES : 5,50 €  
TARIF RÉDUIT : 3,50 €**

## Participation citoyenne

# Réunion du 24 octobre 2019

Faisant suite à la réunion publique de septembre consacrée à la prévention des cambriolages, le Major Liagre, commandant la communauté de brigades de Corbeny, invitait les habitants de Villeneuve-sur-Aisne à une réunion d'information sur le dispositif *Participation citoyenne*.

Avant de répondre aux questions de l'auditoire, il rappelait les règles de fonctionnement de ce dispositif auquel notre commune a adhéré à l'été 2015, par la signature d'une convention avec l'État et la Gendarmerie.

Autrefois dénommé *Voisins vigilants*, le dispositif *Participation citoyenne* a pour but de développer une meilleure efficacité de la prévention de proximité en accroissant la réactivité d'intervention de la Gendarmerie. Il génère des solidarités de voisinage et améliore les échanges, la communication avec nos gendarmes. Le concept est basé sur la participation d'un ensemble d'habitants qui, pour un quartier ou une rue, adoptent une vigilance accrue à l'égard de comportements suspects ou inhabituels et partagent l'information. Cette communication passe par la mise en place d'une chaîne d'alerte, constituée de référents, ou habitants-relais, auprès des habitants. Lorsqu'un habitant observe un comportement suspect, il prévient le référent de son quartier

qui relaye l'information auprès de la Gendarmerie. Il ne s'agit pas de délation, mais d'une transmission d'information qui sera vérifiée par les gendarmes. Réciproquement, les référents peuvent recevoir de la Gendarmerie des informations sur des faits ou risques survenant dans le secteur. La chaîne d'alerte ainsi constituée est l'élément clé de la *Participation citoyenne*.

Sur les 50 communes de la zone d'intervention de la brigade, 22 ont adopté le dispositif de *Participation citoyenne*. Neuf référents sont agréés dans notre commune de Villeneuve-sur-Aisne. Les personnes intéressées par ce dispositif peuvent prendre contact avec la mairie ou directement avec la Gendarmerie.

Informations détaillées sur [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/05/cir\\_44631.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/05/cir_44631.pdf)

Contact : Major Liagre – Brigade de Corbeny  
tél. 03 23 22 54 17

✉ [cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



## Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

# Un temps fort pour réduire ses déchets et mieux consommer



Vendredi 15 novembre a eu lieu salle Pierre Lallement à Menneville, une réunion d'information à l'initiative de Colette Champagne sur la réduction des déchets.

Au programme de cette soirée en marge de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), une présentation destinée à sensibiliser chacun d'entre nous à la nécessité de

réduire la quantité de déchets générée, et à donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant...

Le concept de la SERD est basé sur la prévention des déchets, c'est-à-dire avant que ce dernier ne soit produit, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

La prévention des déchets c'est donc agir pour produire moins de déchets :

- en consommant mieux (limiter les emballages, choisir des produits réutilisables, etc.),
- en produisant mieux (prise en compte de l'impact environnemental à chaque étape, etc.)
- en prolongeant la durée de vie des produits (réparation et don à Emmaüs, Le Relais, etc.)
- en jetant moins (mieux trier, composter les déchets de cuisine, etc.)

Une collation « zéro déchet » a clôturé la soirée et permis de prolonger les échanges entre participants.

Un grand Merci à Colette Champagne pour cette bonne initiative qui méritait un meilleur écho.

## Maison de Services au Public

# Des horaires d'ouverture étendus et un nouvel accueil de proximité du Trésor public

Depuis le 9 janvier 2020, un agent de la direction générale des finances publiques (DGFIP) assure des permanences **les jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h** à la MSaP de Guignicourt, située 4 avenue du Général de Gaulle. Compétent pour toutes vos démarches, cet agent bénéficie de l'appui d'un réseau de référents dans les services de la DGFIP pour vous renseigner.

Les usagers du territoire peuvent également profiter de ces deux journées d'ouverture supplémentaires pour faire leurs démarches administratives à la MSaP qui bénéficie désormais de 5 jours d'ouverture sur 7, du lundi au vendredi (fermeture le mercredi après-midi).

Le détail des horaires d'ouverture, services proposés et permanences est précisé en dernière page de ce bulletin.



## Attaque du réseau d'assainissement

de VILLENEUVE-SUR-AISNE

**C'est le gang des soi-disant "Biodégradables" qui a fait le coup !**

Voilà les coupables



**ils sont passés par ici !**



**POUR PRÉVENIR LEURS MÉFAITS, NE METTEZ PLUS DANS LES TOILETTES VOS LINGETTES, TAMPONS, ROULEAUX DE PAPIER WC. C'EST DIRECTION LA POUBELLE !**

## AMÉLIORATION DE L'HABITAT

### PERMANENCES DE SOLIHA

Dans le cadre de sa mission d'information sur l'habitat à destination des propriétaires occupants, bailleurs et locataires, SOLIHA Aisne assure des permanences en mairie de Guignicourt le **3<sup>e</sup> mardi du mois, de 15h30 à 16h30**, aux dates suivantes :

**18 février**

**17 mars**

**21 avril**

**19 mai**

**16 juin**

**15 septembre**

**20 octobre**

**17 novembre**

Des subventions, primes et prêts peuvent être mobilisés ! Une information complète sur la rénovation de l'habitat et la maîtrise énergétique. Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ? Venez vous renseigner !

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA Aisne – 32 rue Marcelin Berthelot – 02000 LAON  
tél. 03 23 26 73 50 - fax 03 23 26 73 99  
✉ contact.aisne@solihha.fr



# Élections municipales

## Quelles seront les modalités de vote aux élections des 15 et 22 mars 2020 ?

2020 est une année électorale importante puisque c'est la première fois que les électeurs de Menneville et Guignicourt éliront leurs 27 représentants au sein du conseil municipal de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne.

### QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR POUR VOTER ?

Il faut être majeur(e) et être inscrit(e) sur les listes électorales **avant le 7 février 2020**. L'inscription est possible aux heures d'ouverture de la mairie (horaires indiqués en dernière page de ce bulletin), ou en ligne sur : <https://www.service-public.fr/>

Vous êtes déjà inscrit(e) ? Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales et connaître votre bureau de vote sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

### VOUS SEREZ ABSENT(E) LE JOUR DU SCRUTIN ?

Vous pouvez donner procuration à une personne de confiance qui votera pour vous le jour du scrutin. Valable pour le premier tour, le second tour ou les 2 tours, la procuration peut être établie à la gendarmerie (horaires indiqués en dernière page), ou en ligne sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

### COMMENT SE DÉROULE LE SCRUTIN ?

L'élection se fait au scrutin de liste à 2 tours, à partir de listes paritaires complètes. Hommes et femmes sont donc représentés de façon égale sur les listes.

**Par ailleurs, il n'est pas possible d'ajouter ou de supprimer des noms sur la liste, ni de modifier l'ordre des candidats. Le panachage, le raturage, l'ajout ou la suppression de noms de candidats ne sont pas autorisés. Toute modification du bulletin de vote, si minime soit-elle, entraînera automatiquement sa nullité.**



**Premier tour :** la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges, soit 14 sur les 27 sièges à pourvoir à Villeneuve-sur-Aisne. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés

(y compris celle arrivée en tête), en fonction du nombre de suffrage obtenus.

**Second tour (éventuel) :** seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10 % des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10 %. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.



### LE JOUR DU SCRUTIN

Munissez-vous de votre carte d'électeur et **obligatoirement d'une pièce d'identité**. Si vous avez donné procuration, le mandataire doit voter au bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit(e).

À **Menneville**, le mode de scrutin change par rapport aux précédentes élections de 2014 (listes paritaires et complètes non modifiables). Il n'y a qu'un seul bureau de vote, situé à la mairie.

À **Guignicourt**, le mode de scrutin reste inchangé. Rendez-vous au bureau de vote indiqué sur votre carte d'électeur : salle des fêtes (rue Franklin Roosevelt) ou salle d'activités (rue de Saint-Quentin).

**Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h.**

### LES CONSEILLERS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont élus au suffrage direct, à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire. Ils figurent sur deux listes distinctes imprimées sur le même bulletin de vote lors du scrutin. Les citoyens utilisent donc **un seul bulletin de vote** mentionnant une liste de candidats aux élections municipales, ainsi que la liste de candidats au mandat de conseiller communautaire qui lui est liée.

### COMMENT SERONT ÉLUS LE MAIRE, LES MAIRES DÉLÉGUÉS ET LES ADJOINTS ?

Le maire de Villeneuve-sur-Aisne, les maires délégués de Menneville et de Guignicourt, ainsi que les adjoints seront élus lors de la première réunion du conseil municipal. La parité s'applique également à l'élection des adjoints au maire.

# Réunion du 9 octobre 2019

## ÉCOQUARTIER

Par délibération du 19/09/2018, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement, le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et sollicité Monsieur le Préfet de l'Aisne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et d'une enquête parcellaire, en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération, le cas échéant par voie d'expropriation au profit de la SEDA, concessionnaire d'aménagement.

Monsieur le Préfet a ordonné, par arrêté en date du 18/04/2019, l'ouverture des enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et parcellaire. Cette enquête publique s'est tenue du 20/05 au 20/06/2019 inclus. Un dossier d'enquête a été mis à disposition du public en mairie, où le commissaire-enquêteur a tenu 4 permanences. À l'issue de cette consultation, le commissaire-enquêteur a rédigé son PV de synthèse des observations le 26/06/2019, rédigé son rapport et rendu ses conclusions en date du 18/07/2019. Son avis est favorable à la déclaration d'utilité publique du projet.

*Nota : figurent ci-après un extrait des principales observations, l'intégralité des différents rapports et conclusions sont à la disposition du public en mairie et sur le site web communal.*

Par courrier en date du 07/10/2019, Monsieur le Préfet de l'Aisne a demandé à la commune de se prononcer sur l'intérêt général du projet pour la poursuite de la procédure d'expropriation, avant l'expiration d'un délai de 6 mois.

La déclaration d'utilité publique des opérations susceptibles d'affecter l'environnement est soumise à l'obligation d'effectuer la déclaration de projet. Si l'expropriation est poursuivie au profit d'une collectivité territoriale, d'un de ses établissements publics ou de tout autre établissement public, l'autorité compétente de l'État demande, au terme de l'enquête publique, à la collectivité intéressée de se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet. Après transmission de la déclaration de projet ou à l'expiration du délai imparti à la collectivité pour se prononcer, l'autorité compétente de l'État décide de la déclaration d'utilité publique.

Lorsque l'opération est déclarée d'utilité publique, la légalité de la déclaration de projet ne peut être contestée que par voie d'exception à l'occasion d'un recours dirigé contre la déclaration d'utilité publique. L'acte déclarant d'utilité publique l'opération est accompagné d'un document qui expose les motifs et considérations justifiant son utilité publique.

### ■ Objet de l'opération, motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général

Le projet, prévu sous forme d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), d'une superficie globale de 20,42 ha, s'inscrit dans la logique de la municipalité d'atteindre, dans un délai de 20 ans une population supplémentaire de 1 000 personnes soit 3 200 habitants. À cet effet, elle envisage la réalisation d'espaces de logements répartis sur trois sites d'une surface totale d'environ 134 050 m<sup>2</sup> de terrains à bâtir pour la réalisation de 345 logements et d'un parc commercial de 3,7 ha.

Le projet de création d'un écoquartier s'inscrivait initialement dans un périmètre d'un seul tenant de 45 ha, sur le flanc est du bourg et en continuité avec le quartier d'habitat du Pommerond. Cependant, les réflexions menées dans le cadre des études préalables et notamment la définition des enjeux qui ont émergé à l'issue des ateliers thématiques mis en place dans le cadre de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), en partenariat avec l'ADEME, ont amené les élus en 2012 à élargir le périmètre d'étude à la partie nord-ouest de la ville, et à opter pour un projet

d'aménagement « multi-sites ». Il s'agissait de rééquilibrer le centre de gravité de la commune.

L'aire de projet ainsi délimitée en fonction des contraintes humaines (intégration des zones urbaines limitrophes), techniques (infrastructures de communication) et environnementales a abouti à la constitution de trois périmètres opérationnels pour le projet d'écoquartier regroupant de l'habitat et une zone commerciale, étalé en trois phases successives et en trois lieux différents :

- le site « Bellevue » au nord-est ;
- le site du « Point du Jour » à l'est ;
- le site de « La Butte » au nord-ouest.

Conformément au programme de l'opération approuvée depuis le 28/09/2006, et modifiée le 18/11/2010 suite au Grenelle de l'Environnement, les élus de la commune de Villeneuve-sur-Aisne souhaitent promouvoir un développement équilibré du territoire se traduisant par :

- une consommation économe de l'espace ;
- une urbanisation par renouvellement urbain ;
- un accroissement démographique contrôlé ;
- un renforcement de l'attractivité touristique, commerciale et économique ;
- une préservation de l'identité bâtie, architecturale et environnementale.

Le projet d'aménagement de la ZAC de l'écoquartier de Guignicourt vient ainsi répondre à la forte demande d'habitat sur le secteur, par une population souhaitant disposer d'un cadre de vie rural agréable à proximité direct du pôle économique de Reims.

La réalisation de la ZAC de l'écoquartier constitue une véritable étape dans le développement du bourg et vient compléter harmonieusement sa trame urbaine tout en assurant une transition douce avec les espaces agricoles périphériques. La démarche de projet intégrant une AEU est un gage de qualité urbaine et paysagère, et de respect de l'environnement dans la création de ce nouvel espace de vie. L'aménagement s'inscrit parfaitement dans les orientations des différents documents réglementaires de planification et d'urbanisme.

### ■ Motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général

À l'issue de l'enquête publique et de son rapport, le commissaire-enquêteur a estimé que « La Communauté de Communes de la Champagne Picarde a déterminé le bourg de Villeneuve-sur-Aisne comme pôle principal et reconnu son rôle majeur au niveau commercial et de l'habitat.

Le nombre de logements prévus dans la ZAC répond aux orientations du SCoT de la communauté de communes de la Champagne Picarde, et paraît en concordance avec la croissance de la population envisagée par la commune. Le projet de développement de la commune, notamment en matière d'habitat, répond à une demande de nombreuses familles travaillant principalement dans l'agglomération rémoise.

La volonté de la municipalité est d'attirer de nouveaux habitants en ouvrant l'offre immobilière en plusieurs points de l'agglomération par la création de logements à proximité de la gare, de la RD 925, du cimetière tout en y apportant des équipements publics. Le choix de la commune pour la réalisation de logements socialement divers devrait attirer une nouvelle population, plus jeune, garante de la survie des établissements scolaires et des commerces. La création d'une zone commerciale faciliterait le renforcement du rôle commercial de la commune par l'augmentation de sa surface commerciale, et par la diversification des produits et des marques. »

Toutefois, le commissaire-enquêteur fait également part de certaines inquiétudes concernant notamment :

« L'importance de l'offre commerciale envisagée sur la commune qui risque de dépasser la simple demande avant que l'opération ne produise ses effets en matière d'augmentation de la population, et risque par ailleurs de fragiliser certains anciens commerces de centre-bourg dont l'implantation centrale à proximité des équipements communaux et lieux de rencontre semble plus judicieuse. L'urbanisation qui se fait au détriment de surfaces agricoles cultivées, malgré une baisse manifeste de la surface envisagée pour l'opération depuis les premières études du projet. Le décentrage de l'offre commerciale qui risque de générer plus de déplacements automobiles au détriment des modes doux de circulation. L'urbanisation du site de « la Butte » en 3<sup>e</sup> et dernière phase opérationnelle du projet, alors qu'il s'agissait du secteur le plus proche de la gare. Le développement urbain de la 2<sup>e</sup> phase du projet à proximité d'un périmètre de captage d'eau potable. »

Enfin, le commissaire-enquêteur émet principalement les recommandations suivantes :

- la signature de la charte sur les écoquartiers ;
- la prise en compte des recommandations de l'autorité environnementale ;
- la création d'un plan de liaisons douces en cohérence avec le projet, notamment pour les sites « La Butte » et « Point du Jour » ;
- une recherche d'interconnexion du réseau d'eau potable par le syndicat des eaux ;
- l'optimisation et la mutualisation des places de stationnement, notamment dans la zone commerciale pour limiter l'imperméabilisation des sols ;
- l'information des propriétaires et exploitants concernés par la troisième et dernière phase sur le site de « La Butte », malgré une perspective de réalisation lointaine.

À ces recommandations, la collectivité a adressé le 15/07/2019, un mémoire en réponse au commissaire-enquêteur, mentionnant les aspects suivants :

« Le projet n'a pas reçu le label « écoquartier » en question. Cependant, il a été conçu en collaboration d'un bureau d'étude spécialisé dans l'AEU et de nombreux ateliers de concertations, liées à cette démarche, ont eu lieu en amont avec les habitants de la commune. Une demande de labellisation devrait être effectuée à la fin des travaux de la 1<sup>re</sup> tranche « Bellevue ».

Le schéma d'aménagement pour le secteur « La Butte » n'en est pour le moment qu'au stade de l'avant-projet sommaire. Des aménagements et cheminements plus précis devraient être présentés dans la poursuite des études. Cependant, les rues conduisant à la gare (Jeanne porreaux et Louis Bertaux) sont à faible trafic et permettent une circulation aisée des modes doux. En ce qui concerne « Le Point du Jour », une liaison douce est envisagée notamment via le chemin d'Illerieden. Par ailleurs, le porteur de projet envisage un service de navette entre la gare, le centre-bourg et la zone commerciale afin de limiter les flux mais également l'impact environnemental. C'est également un geste en faveur des aînés, des personnes à mobilité réduite ainsi que des personnes plus précaires qui n'ont pas de moyen de transport.

Les réseaux prévus sur l'ensemble du projet sont séparatifs. Les eaux pluviales sont acheminées vers le bassin de rétention par infiltration. Si ce bassin est en trop-plein, ces eaux pluviales sont acheminées vers le réseau d'eaux pluviales existant. Quant aux eaux usées, elles suivent leur propre réseau.

Les eaux usées sont raccordées sur le réseau existant rue Roosevelt, au niveau du point bas de la voirie dans l'entrée d'agglomération ; soit le réseau d'eaux usées longera la route départementale ou empruntera une partie du chemin d'Illerieden pour relier la sortie de ZAC au réseau

existant

Un listing complet des différentes informations liées au projet ainsi que la typologie de leur mode de diffusion a été adressé au commissaire-enquêteur.

### ■ Prise en considération de l'avis de l'autorité environnementale

L'avis du 12/03/2019 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) des Hauts-de-France est assorti de recommandations :

- de démontrer la compatibilité du projet avec le SDAGE du bassin Seine-Normandie et le SAGE des cours d'eau Aisne, Vesle et Suipe en procédant à une étude de caractérisation de zone humide sur les sites devant être aménagés ;
- de réaliser une délimitation des zones humides, afin d'assurer leur protection ;
- de compléter l'analyse de l'articulation du projet avec le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie du 07/12/2015.

Le projet est compatible avec le SDAGE Seine-Normandie, y compris sur l'enjeu de la préservation des zones humides. Une étude zones humides a été réalisée en mai 2019 et conclut à l'absence de zones humides sur la zone d'emprise. Le projet est compatible avec les enjeux du SAGE à savoir :

1. Il n'influe pas sur la gestion quantitative de la ressource en eau (souterraine et superficielle) puisqu'il n'y aura aucun prélèvement ni rejet.
2. La qualité des eaux souterraines et superficielles sera préservée grâce aux mesures précédemment décrites.
3. Le captage d'alimentation en eau potable sera préservé (zone verte).
4. Les phénomènes de ruissellement et d'inondations potentiels seront maîtrisés grâce aux ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus et adaptés au projet.
5. Le projet n'est pas concerné par la gestion des ouvrages hydrauliques
6. Le projet n'est pas concerné par la présence de milieux aquatiques et/ou humides – Voir étude zones humides présentée ci-avant et réalisée en mai 2019 qui conclut à l'absence de zones humides sur la zone d'emprise).
7. Le projet est compatible avec les dispositions du Plan de Gestion des Risques Inondation puisque Villeneuve-sur-Aisne n'est pas concernée par un Territoire à Risques d'Inondation.

### ■ Milieux naturels, biodiversité et Natura 2000

Aucune espèce d'intérêt communautaire (hors avifaune) ayant justifié la désignation des Zones Spéciales de Conservation dans un rayon de 20 km autour du projet n'est susceptible d'être concernée par le projet, que ce soit directement ou indirectement. Le projet n'aura donc aucune incidence sur ces espèces.

Aucune espèce aviaire d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des Zones de Protections Spéciales Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet, n'est susceptible d'être concernée par le projet, que ce soit directement ou indirectement. Le projet n'aura donc aucune incidence sur ces espèces.

Aucune espèce ni aucun habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des 5 sites Natura 2000 présents dans un périmètre de 20 km autour du projet n'étant susceptible d'être concerné par celui-ci, on peut en conclure que le projet n'aura pas d'incidences négatives sur le réseau Natura 2000. Aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est nécessaire.

### ■ Qualité de l'air

Concernant la qualité de l'air, la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre en lien avec les déplacements, le projet se conforme au règlement du PLU, approuvé le 15/12/2015. Les mesures

d'évitement prévues dans le cadre du projet sont les suivantes : réduction des flux, maîtrise des vitesses, part importante du végétal, notamment dans les secteurs les plus densément bâtis et mise en place de la trame verte et de la frange végétale. La constitution d'un réseau de mobilité douce vient compléter harmonieusement l'offre déjà intéressante à Villeneuve-sur-Aisne et permet de mettre en réseau les futurs sites de projet avec le tissu urbain existant

Une attention particulière sera portée à la définition de la composition floristique des espaces verts, afin d'éviter la plantation d'essences ou le semis d'espèces connues pour leur caractère allergène à proximité des lieux les plus fréquentés. Les modalités de gestion de ces espaces seront également adaptées de manière à réduire les risques d'allergies (par exemple : fauche ou tonte des pelouses et zones prairiales comportant des graminées avant la floraison de celles-ci, afin d'éviter la dissémination du pollen).

### ■ Prise en considération des avis des collectivités territoriales et de leur groupement

Un projet en pleine cohérence avec la politique environnementale définit conjointement par la région Hauts-de-France, la DREAL et l'ADEME.

Le SCRAE est un document décrivant les grandes orientations de la politique environnementale régionale de 2020 à 2050, sur les volets du climat, de l'air et de l'énergie. Ce document résulte de la concertation approfondie entre la DREAL Picardie, la région Picardie et l'ADEME et l'ensemble des parties prenantes (collectivités, associations, professionnels).

Les objectifs du projet rejoignent le contenu et les 4 axes stratégiques du SRCAE :

1. des conditions de vie durable, un cadre de vie renouvelé : le projet d'écoquartier prévoit le développement d'un nouvel urbanisme créant de nouvelles manières d'habiter devant répondre aux besoins actuels de durabilité.
2. une mobilisation collective positive : le projet, porté par la commune et la SEDA s'est délibérément orienté vers le choix de l'écoquartier ce qui montre le volontarisme de la collectivité vis à vis des politiques environnementales.
3. un système productif innovant et décarbonné : par la création de nouveaux logements économes en énergie, le projet participe au développement de la filière de l'écoconstruction et de l'économie liée aux éco-matériaux.
4. des ressources naturelles et patrimoniales préservées et valorisées : la présence de ressources naturelles locales pouvant être exploitées pour le projet le place en cohérence avec cet axe.

Un projet en pleine cohérence avec les orientations souhaitées par la DREAL Picardie pour la commune de Villeneuve-sur-Aisne en matière de développement urbain.

L'étude « Pour un aménagement et un urbanisme orientés vers le rail » réalisée en 2011 par la DREAL Picardie, en partenariat avec la région, l'ADEME, la SNCF et l'Observatoire Régional des Transports de Picardie propose un schéma directeur des zones de développement urbain visant à privilégier la proximité des futures zones d'habitat avec les moyens d'accès au transport ferroviaire. Concrètement pour Villeneuve-sur-Aisne, il s'agit de la gare et de la voie douce d'Illerieden, desservant la gare.

Les trois sites de projet sont recensés comme des secteurs de développement favorables répondant à cet objectif. En particulier le site de la Butte est celui étant le plus proche de la gare, ce pourquoi l'étude et le projet l'ont également intégré en tant que secteur de développement urbain.

Le projet est enfin compatible avec le SCoT de la Champagne Picarde ainsi qu'avec le PLU de Villeneuve-sur-Aisne.

### ■ Prise en considération du résultat de la consultation du public

Depuis le début de l'opération, l'information et la consultation du public a toujours été présente. La création de la ZAC a fait l'objet d'une concertation, le maître d'ouvrage et le bureau d'études ont pris en compte l'ensemble des remarques émises tout au long de la concertation pour élaborer les différents partis d'aménagement du projet. Ont été notamment pris en compte les questions de desserte et d'accessibilité, les réflexions de la profession agricole pour maintenir leur activité et fonctionnement, les systèmes de gestion des eaux, les sensibilités paysagères et l'optimisation du plan masse.

Certains aspects ne peuvent être traités à l'échelle du projet mais la concertation organisée a permis aux acteurs concernés d'échanger, de réfléchir à la mise en place de solutions à plus long terme. Tout au long de la procédure, des informations ont été apportées aux différents interlocuteurs via les différentes réunions de travail et leurs comptes-rendus.

Suite à l'enquête publique, le commissaire-enquêteur indique que le nouveau secteur commercial qui sera installé sur le site « Point du Jour » risque de provoquer l'éloignement des commerces du centre-ville de Villeneuve-sur-Aisne, cependant, l'installation d'un nouveau centre commercial sur le site « Point du Jour » permettra de répondre aux ambitions de la commune d'accueillir 1 000 nouveaux habitants d'ici les prochaines années. Ce nouveau centre permettra également de pallier aux nuisances rencontrées actuellement en centre-ville (dégradation de la voirie, difficultés de circulation, accès difficile, notamment pour les poids lourds de livraison, pollution sonore, station-service qui n'est plus aux normes, parking petit et difficile d'accès, centre commercial en état de dégradation).

### ■ Conclusion

En conclusion, le projet peut être déclaré d'intérêt général pour les raisons suivantes :

- les limites de la ZAC, donc les limites de l'écoquartier sont fixées et approuvées à travers le zonage du PLU, qui n'est pas remis en cause. De plus, le projet est conforme au PLU ainsi qu'aux documents d'urbanisme supérieurs.
- le SCoT de la communauté de communes de la Champagne Picarde a entériné le rôle de la commune de Villeneuve-sur-Aisne en tant que pôle urbain et commercial. Ce projet entre donc parfaitement dans cette logique puisqu'il permettra d'augmenter la population de la commune ainsi que d'accroître son offre commerciale.
- ce projet répond également à une demande de logements assez forte, notamment en provenance des ménages rémois. Les prévisions d'augmentation de la population devraient donc être atteintes tout en répondant à une demande sociale diversifiée.
- le choix de l'écoquartier s'appuie sur une intégration de la ZAC dans l'environnement en respectant les normes environnementales. Le verdissement de cette zone urbaine améliorera le cadre de vie des habitants et augmentera la diversité de la faune et de la flore. Cela correspond d'ailleurs à la logique du Grenelle de l'environnement et aux vœux de nombreux citoyens.
- grâce à cet écoquartier et au projet qui est mené, des mesures de protection du captage d'eau seront finalisées par la mise en place des périmètres de protection immédiat et rapproché. La maîtrise des eaux superficielles sera réalisée par la confection des noues et de bassins d'infiltration.
- l'écoquartier permet également l'utilisation des énergies renouvelables, pour les commerces ou les logements, afin d'être dans une logique d'économie d'énergie tout en densifiant le bâti. Les gains énergétiques auront des répercussions financières sur les ménages.
- la mise en place d'un écoquartier aide également à la réalisation de liaisons douces, utiles à la santé des habitants et aux déplacements intra-muros de la population locale, favorisant ainsi les alternatives à la voiture.

- la volonté politique de sauvegarder le maximum de terres agricoles a permis la densification de parcelles, et de diminuer fortement l'emprise imperméabilisée, ce qui correspond complètement à une dynamique d'intérêt général.
- l'ensemble de ces arguments justifie l'intérêt général du projet, dont la réalisation est soutenue par la commune depuis de nombreuses années.

### ■ Avis du conseil municipal

Au vu de l'ensemble de ces considérations et de l'avis favorable sans réserve du commissaire-enquêteur sur le projet, il n'y a pas lieu d'envisager des modifications du projet. Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- prend acte du bon déroulement de l'enquête publique relative au projet considéré, du résultat de la consultation, et de l'avis favorable rendu par le commissaire-enquêteur ;
- prend en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés en application des textes en vigueur et le résultat de la consultation du public ;
- confirme l'intérêt général attaché au projet de l'aménagement de la ZAC de l'écoquartier et déclare le projet d'intérêt général ;
- précise que le maître d'ouvrage devra respecter les prescriptions et les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites. Il en sera de même des modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine ;
- autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes et notamment à solliciter la prise d'un arrêté préfectoral portant Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de la ZAC de l'écoquartier.

### DÉCISIONS MODIFICATIVES (DM) AU BUDGET

En vue d'ajuster certaines dépenses par rapport à l'évolution du montant prévisionnel de certains travaux et/ou projets, le conseil autorise différentes opérations.

Budget annexe camping (DM n°1) : au vu des travaux envisagés dans le cadre de la réfection des sanitaires du camping, le conseil autorise le versement d'une subvention d'équipement de 25 000,00 € du budget principal vers le budget annexe dédié.

Budget communal (DM n°4) : les principales modifications envisagées concernent la rénovation des stades de football (frais d'étude, aménagement des terrains et éclairages), la réfection du portail de la gendarmerie, les travaux au camping (DM n°1 ci-dessus) et la relocalisation des écoles (frais d'étude, mobilier et matériel informatique).

Le conseil adopte les décisions modificatives proposées et autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### CRÉANCES ÉTEINTES

Par courrier, Madame la Trésorière de Villeneuve-sur-Aisne soumet à la commune les états de produits irrécouvrables et demande leur admission en créances éteintes, pour un montant de 1 225,61 € au budget principal et 2 815,12 € au budget assainissement de Guignicourt. Ces produits ne pourront être recouverts sur décision du Tribunal d'Instance de Laon. Le conseil approuve les admissions en créances éteintes et autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune [www.villeneuve-sur-aisne.fr](http://www.villeneuve-sur-aisne.fr)

#### ÉTAT CIVIL

##### Naissances

Elia Perino  
le 02/10/2019 à Bezannes

Tom Lamart  
le 03/11/2019 à Bezannes

Raphaël Renon  
le 16/11/2019 à Bezannes

Chloé Varoteaux  
le 29/11/2019 à Bezannes

Léna Lezeune  
le 30/11/2019 à Bezannes

Assian Mostefaoui Viard  
le 22/12/2019 à Bezannes

Loann Mika  
le 23/12/2019 à Reims

Callie Le  
le 24/12/2019 à Bezannes

Victoire Gendret  
le 24/12/2019 à Bezannes

##### Décès

Lucie Ploix née Goffinet  
le 08/10/2019 à Vervins

Clovis Balzarini  
le 09/10/2019 à Bezannes

Bernard Dufrenoy  
le 24/11/2019 à Guignicourt

Annie Douget née Hourdeaux  
le 12/12/2019 à Reims

Michel Oudelet  
le 23/12/2019 à Reims

#### BIENVENUE

##### aux nouveaux habitants

M<sup>lle</sup> Clémentine Bernarsoni  
3 place de la Croisette

M. Jean-Michel Bloch  
14 rue Jeanne Porreaux

M. Romain Dautancourt  
et M<sup>me</sup> Magali Delacourt  
3 rue du Millénaire

M. Thomas Jacquélet  
3 rue de Saint-Quentin

M. et M<sup>me</sup> Benjamin Lamart  
16 bis rue de Guignicourt

M. et M<sup>me</sup> Jérôme Mendes  
17 rue du Bois Robinet

M. et M<sup>me</sup> Joffrey Mennesson  
10 rue du Bois Robinet

M<sup>me</sup> Agatha Noël  
9 place de la Croisette

M. Olivier Parcelliert  
et M<sup>me</sup> Manon Gauthier  
3 rue de la Haie Migaut

M<sup>me</sup> Cyrielle Richard  
et M<sup>me</sup> Aurélie Odelot  
30 rue des Vins

M. Lucas Roland  
7 place de la Croisette

#### OBJETS TROUVÉS

##### à réclamer en mairie

1 gourmète en argent  
Clés

### SYNDICAT DES EAUX

**SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64**  
Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE  
✉ [syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr](mailto:syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr)

➤ lundi de 8 h 30 à 16 h 30, mardi de 8 h 30 à 12 h  
et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

**SUEZ Service de l'eau (interventions) - tél. 09 77 408 408**  
➤ lundi au vendredi de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 13 h  
En dehors de ces horaires, composez le 09 77 401 123

# Réunion du 21 novembre 2019

## FINANCES

### ■ Comptes administratifs

Lors de la séance du 27/03/2019, les comptes administratifs 2018 des communes de Guignicourt et de Menneville ont été votés par l'assemblée délibérante. Une erreur matérielle s'étant glissée dans la présentation du compte administratif du budget assainissement de Guignicourt, il apparaît nécessaire d'annuler la délibération n°2019/033 et de la corriger. Afin de garantir la cohérence des données financières de la commune auprès de la préfecture, le conseil accepte les modifications présentées.

### ■ Adoption du budget par anticipation

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui autorise, notamment jusqu'à l'adoption du budget 2020, l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2019, le budget des dépenses réelles d'investissement avait été ouvert à hauteur de 2 077 495,39€, hors restes à réaliser 2018, report du résultat antérieur 2018, opérations d'ordre, emprunts et avances. Conformément aux textes applicables, le conseil municipal accepte de faire application de cet article à hauteur de 519 373,85 € (25 % de 2 077 495,39 €).

## SUBVENTIONS

### ■ Subventions de fonctionnement aux budgets annexes CCAS et camping

Lors du vote du budget primitif, il est nécessaire de prendre une délibération relative aux subventions de fonctionnement attribuées aux budgets annexes par le budget principal de la commune. Les budgets du CCAS et du camping étant concernés, le conseil accorde des subventions de fonctionnement de 4 000,00 € du budget principal au profit du budget CCAS et de 10 000,00 € au profit du budget annexe du camping.

### ■ Subvention d'équipement au budget annexe du camping

Lors de la création des budgets de la commune nouvelle par la direction départementale des Finances publiques, le budget annexe du camping a été créé par erreur sous la nomenclature M14. Or, en tant que budget annexe à caractère industriel et commercial, ce budget doit être soumis à la nomenclature M4. Afin de respecter la réglementation, le conseil accepte de transférer l'ensemble de cette opération sur le budget annexe du camping, et de verser, à ce titre et compte tenu de l'absence de fonds disponibles sur le budget annexe dédié, une subvention d'équipement de 90 000,00 € provenant du budget principal.

### ■ Subvention exceptionnelle à l'USG Football

Le conseil est informé que l'USG Football connaît des difficultés financières et décide d'octroyer à cette association, à titre exceptionnel, une subvention supplémentaire de 10 000,00 € pour 2019.

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

### ■ Budget communal – DM n°5

En vue d'ajuster certaines dépenses et recettes au sein de la section d'investissement du budget principal et de préparer la sortie de l'actif du pôle scolaire Prévert compte tenu de la convention de mise à disposition du bâtiment au profit de la communauté de communes de la Champagne Picarde, le conseil adopte la décision modificative n°5 du budget communal.

### ■ Budget annexe du camping – DM n°2

En vue d'inscrire les dépenses et recettes occasionnées lors des travaux de réfection de la voirie et de régulariser la saisie des amortissements relatifs à la reprise des subventions octroyées lors des travaux de requalification du camping, le conseil adopte la décision modificative n°2 au budget annexe du camping.

### ■ Budget annexe du lotissement – DM n°1

Afin de régulariser une opération d'achat de terrain datant de 2017, une dépense initialement saisie au sein de la section d'investissement doit être transférée au sein de la section de fonctionnement. Ceci afin de se conformer à la comptabilité de stocks qui régit ce budget annexe et permettre sa clôture au 31/12/2019. Le conseil adopte la décision modificative n°1 au budget annexe du lotissement.

## MODIFICATION DE L'AP/CP RELATIVE À LA MAISON DE SANTÉ

Afin d'assurer le bon déroulement du projet de construction d'une maison de santé, le conseil décide de modifier le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

- Montant global TTC de l'AP .....	1 800 000,00 €
- CP 2019 .....	1 150 000,00 €
- CP 2020 .....	1 685 000,00 €

## INDEMNITÉ DE CONSEIL À VERSER À LA TRÉSORIÈRE

Le maire informe le conseil municipal qu'une indemnité annuelle peut être accordée au comptable public, dans le cadre de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos. Pour l'année 2019, le conseil décide d'allouer cette indemnité, au taux plein, sans abattement, pour un montant brut de 692,87 € brut à :

- M<sup>me</sup> Véronique Hubert, comptable public, pour les missions de conseil exercées du 01/01 au 31/08/2019 ;
- M<sup>me</sup> Laurence Isenbrandt, comptable public, pour les missions de conseil exercées du 01/09 au 31/12/2019.

## PERSONNEL COMMUNAL

Dans sa séance du 26/06/2019, le conseil municipal a décidé de déclarer l'accueil périscolaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), à compter du 01/01/2020.

Les fonctions d'animation peuvent être assurées par des agents titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), du CAP Petite enfance ou par des agents de la fonction publique dans le cadre de leurs missions relevant du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation. Certains agents étant actuellement employés sur le grade d'adjoint technique pour la totalité de leur temps de travail, il convient d'ajuster leur fiche de poste, en les employant à la fois sur le grade d'adjoint technique territorial et adjoint territorial d'animation, proportionnellement à leurs missions.

Par ailleurs, il est proposé de titulariser un agent non titulaire afin de remplir les obligations d'encadrement. De plus, dans sa séance du 27/03/2019, le conseil a décidé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial occasionnel à raison de 6 h hebdomadaires afin de traiter les demandes de passeports et de cartes d'identité sur la station d'accueil. L'agent actuellement sur ce poste intervient le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h aux heures d'ouverture de la mairie.

Compte tenu de la baisse des demandes de titre, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial occasionnel à raison de 3 heures hebdomadaires pour une intervention le mercredi de 14 h à 17 h.

Considérant la nécessité de créer et de supprimer certains postes afin de répondre aux critères énoncés, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs, inscrit les crédits correspondants au budget et autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## USEDA

Il est exposé à l'assemblée le projet de remplacement de deux mâts accidentés par des véhicules, l'un situé à l'angle de rue de Provisieux / rue de Saint-Quentin et devant le 26 rue du Moulin. Le coût total des travaux s'élève à 4 935,12 € HT. Il est indiqué que la contribution à verser par la commune à l'USEDA correspond au coût total des travaux, ces dossiers n'étant pas éligibles à une participation de l'USEDA. Le conseil autorise le maire à verser à l'USEDA, à la fin des travaux, la contribution demandée.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Suite à la construction du nouveau pôle scolaire, l'ancien site « Jacques Prévert », sis rue des Bois à Guignicourt, n'a plus vocation à être affecté à des locaux scolaires. Une convention a pour objet de mettre ces locaux communaux à la disposition de la communauté de communes, afin d'y transférer et développer le multi-accueil (accueil de jeunes enfants). Le conseil décide d'approuver la désaffectation de l'ancienne école « Jacques Prévert », afin d'y exercer une activité d'accueil de jeunes enfants, et autorise le maire à signer le PV de mise à disposition.

## ÉCOQUARTIER

Le maire rappelle qu'un projet d'aménagement routier (giratoire) s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la phase 2 de l'éco-quartier, dénommée « Le Point du Jour ». Il est rappelé qu'il s'agit de la zone mixte à vocation de commerces et d'habitat. Les échanges avec la SEDA (concessionnaire de l'opération) et le département de l'Aisne, ont permis la rédaction d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit du département pour les travaux suivants :

- aménagement d'un carrefour giratoire en entrée d'agglomération de la commune déléguée de Guignicourt sur la RD925 (coté Menneville) avec la réalisation de l'amorce de la voie d'accès au site du « Point du jour » de la ZAC multi-sites de l'éco-quartier ;
- rétablissement de la promenade d'Illerrieden.

Le conseil municipal accepte la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux proposée par le département de l'Aisne et autorise le maire à signer la convention ainsi que l'acte de rétrocession du terrain d'assiette du giratoire, qui sera passé en la forme administrative par devant le président du conseil départemental.

## LOGO DE LA COMMUNE

La commission compétente présente au conseil municipal le travail qu'elle a réalisé pour la mise en place d'une charte graphique et d'un logo pour la commune de Villeneuve-sur-Aisne. Suite à de nombreux échanges, il a été proposé, à l'ensemble du conseil municipal, par sondage électronique, de départager trois propositions de logos. Après en avoir délibéré, à 14 voix pour la proposition « C », 4 voix pour la proposition « B » et 1 abstention, le conseil adopte la proposition de visuel « C » représentée ci-dessous, comme logo de la commune.



## VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

Le conseil décide d'adopter les grilles tarifaires 2020 telles que présentées ci-dessous, en remplacement des dispositions antérieures.

### Extrait des TARIFS COMMUNAUX 2020 votés le 21/11/2019

L'intégralité des tarifs est disponible en mairie et sur [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr)

#### Tarifs de location de la SALLE DES FÊTES - 3, rue Franklin Roosevelt

	Guignicourt		Extérieurs	
	Tarif	Arrhes	Tarif	Arrhes
Forfait week-end	350,00 €	175,00 €	455,00 €	227,50 €
Forfait journée ( <sup>1</sup> ) 120,00 € pour les associations locales ( <sup>2</sup> ) 60,00 € pour les associations locales	220,00 € ( <sup>1</sup> )	110,00 € ( <sup>2</sup> )	330,00 €	165,00 €
Forfait ½ journée	140,00 €	70,00 €	215,00 €	107,50 €
Lotos	160,00 €	80,00 €	230,00 €	115,00 €
Chauffage 1 journée	70,00 €	-	70,00 €	-
Chauffage ½ journée	40,00 €	-	40,00 €	-
Facturation horaire ménage si supérieur à 5 h	14,00 €	-	14,00 €	-
Location journalière pour 1 table (en dehors de la salle)	1,30 €	-	1,30 €	-
Chaise cassée	40,00 €	-	40,00 €	-

#### Tarifs de location de la SALLE D'ACTIVITÉS - Rue de Saint-Quentin

	Guignicourt		Extérieurs	
	Tarif	Arrhes	Tarif	Arrhes
Forfait week-end	200,00 €	100,00 €	260,00 €	130,00 €
Forfait journée ( <sup>3</sup> ) 80,00 € pour les associations locales ( <sup>4</sup> ) 40,00 € pour les associations locales	140,00 € ( <sup>3</sup> )	70,00 € ( <sup>4</sup> )	180,00 €	90,00 €
Forfait ½ journée, vin d'honneur, réunion et assemblée générale	80,00 €	40,00 €	100,00 €	50,00 €
Chauffage 1 journée	50,00 €	-	50,00 €	-
Chauffage ½ journée	30,00 €	-	30,00 €	-
Facturation horaire ménage si supérieur à 2 h	14,00 €	-	14,00 €	-

#### Tarifs de location de la SALLE PIERRE LALLEMENT - Menneville

	Individuels Menneville	Individuels extérieurs
Location journée	190,00 €	200,00 €
Location 1/2 journée, vin d'honneur, réunion, ou AG	70,00 €	90,00 €
Nettoyage	70,00 €	
Électricité	0,18 € / kWh	

#### CONCESSIONS CIMETIÈRES DE GUIGNICOURT

Type de concession	Durée de concession ( <sup>6</sup> )	Prix
Emplacement simple de 1,40 x 2,40 m	15 ans	170,00 €
	30 ans	300,00 €
Emplacement double de 2,40 x 2,40 m	15 ans	280,00 €
	30 ans	500,00 €
Columbarium	30 ans	470,00 €
Cavurne	15 ans	100,00 €
	30 ans	180,00 €

<sup>6</sup> Les durées de concessions de 15 et 30 ans étant renouvelables, la tarification en vigueur n'autorise plus l'acquisition d'un emplacement à perpétuité.

#### CONCESSIONS CIMETIÈRE DE MENNEVILLE

Type de concession	Durée de concession	Prix
Emplacement simple	30 ans	180,00 €
	50 ans	265,00 €
Emplacement double	30 ans	350,00 €
	50 ans	515,00 €
Columbarium	15 ans	300,00 €
	30 ans	600,00 €

## ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

**MAIRIE DE GUIGNICOURT**  
 tél. 03 23 25 36 60  
 > du lundi au vendredi  
 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
 (fermeture à 16 h 30 le vendredi)

**M. Philippe Timmerman**  
 Conseiller départemental et maire  
 > vendredi à 18 h

**M<sup>me</sup> Aude Bono-Vandorme**  
 Députée de l'Aisne  
 > sur rendez-vous au 03 23 23 24 25

**Soliha Aisne (amélioration habitat)**  
 > 3<sup>e</sup> mardi du mois de 15 h 30 à 16 h 30

**MAIRIE DE MENNEVILLE**  
 tél. 03 23 79 76 83  
 > mercredi de 17 h à 18 h 30

**CENTRE SOCIAL  
 YVONNE BONIEUX**

**Puéricultrice de la PMI**  
 > 4<sup>e</sup> mardi du mois de 14 h à 16 h

**Aide à Domicile en Milieu Rural**  
 tél. / fax 03 23 80 13 75  
 > lundi et mardi de 13 h 45 à 16 h 30,  
 mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, jeudi  
 de 13 h 45 à 17 h et vendredi de  
 8 h 30 à 11 h 45

**MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSaP)**

tél. 03 23 25 36 80  
 > lundi et mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30  
 > mercredi de 9 h à 12 h 30  
 > jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h



NOUVEAU

**Relais assistantes maternelles**  
 Marie Pamart (sur rendez-vous)  
 > le lundi matin | tél. 03 23 22 36 81

**Assistante sociale de la DIPAS**  
 > 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis du mois de 14 h à 16 h

**Mission locale**  
 > mardi matin  
 sur rendez-vous au 03 23 27 38 90

**Supplay**  
 > mercredi de 10 h 30 à 11 h 30

**Initiation informatique**  
 > jeudi de 9 h 30 à 12 h 30  
 et de 13 h 30 à 17 h 30  
 sur rendez-vous au 06 81 93 41 92

**Trésor public**  
 > jeudi et vendredi de  
 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

NOUVEAU

## SECOURS & GARDES MÉDICALES

**SAMU**

15

**GENDARMERIE**

17

**POMPIERS**

18

D <sup>r</sup> Casalis	Guignicourt	03 23 79 93 93
D <sup>r</sup> Kleiber	Guignicourt	03 23 79 83 44
D <sup>r</sup> Denaives	Guignicourt	03 23 80 41 47
D <sup>r</sup> Delor	Neufchâtel-sur-A.	03 64 16 40 03
Cabinet médical de Cormicy		03 26 61 32 32

**En l'absence de votre médecin  
 traitant, veuillez composer le 15**

## COLLECTE DES DÉCHETS

> Informez-vous sur [www.sirtom-du-laonnois.com](http://www.sirtom-du-laonnois.com)  
 > tél. 03 23 26 80 00 ✉ [tritout@sirtom-du-laonnois.com](mailto:tritout@sirtom-du-laonnois.com)

**RYTHME DE COLLECTE**

- ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h
- recyclables (bacs) un jeudi sur deux, à partir de 6 h



janvier	février	mars	avril
ME 1	ME 5	ME 4	ME 1
JE 2	ME 12	ME 11	ME 8
ME 8	JE 13	JE 12	JE 9
ME 15	ME 19	ME 18	ME 15
JE 16	ME 26	ME 25	ME 22
ME 22	JE 27	JE 26	JE 23
ME 29			ME 29
JE 30			

**DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)**

> mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h  
 > dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook et [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr) (annonces sous réserve de modifications)  
 L'annonce de manifestation est détaillée à la page repérée par ?



### FÉVRIER 2020

<b>SAMEDI 1<sup>er</sup></b> Gymnase	Championnat départemental de Tennis de Table : D3 reçoit Buire
<b>DIMANCHE 2</b> Salle des fêtes	11 Fête de la Crêpe organisée par Atypik'Art
<b>VENDREDI 7</b> Salle des fêtes	Loto de l'USG Football
<b>SAMEDI 8</b> Salle d'activités	Tournoi FIFA organisé par l'USG Football
<b>SAMEDI 15</b> Salle des fêtes	11 Dîner dansant disco organisé par le Comité Foire de Guignicourt
du VE 21/02 au JE 05/03 Tournoi Jeunes organisé par l'USG Tennis	

### MARS 2020

<b>SAMEDI 7</b> Gymnase	Championnat départemental de Tennis de Table : les 2 équipes D1 reçoivent Courmelles-Crouy et Charly-Étampes
<b>DIMANCHE 8</b> Gymnase	11 Après-midi fitness organisé par le Club de gymnastique
<b>SAMEDI 14</b> Mairie	Assemblée générale de l'Union Nationale des Combattants
<b>DIMANCHE 15</b>	17 Élections municipales 1 <sup>er</sup> tour
<b>SAMEDI 21</b> Gymnase	Championnat départemental de Tennis de Table : les 2 équipes D1 reçoivent Sissonne et Courmelles-Crouy, la D3 reçoit Sains-Richaumont
<b>SAMEDI 21</b> Salle Pierre Lallement	11 Soirée Saint Patrick organisée par le MIL
<b>DIMANCHE 22</b>	17 Élections municipales 2 <sup>e</sup> tour
<b>VENDREDI 27</b> Salle des fêtes	Assemblée générale des Amis de l'orgue de Guignicourt à 19 h
<b>DIMANCHE 29</b> Pôle Richard Mortimer	14 Portes ouvertes et concert du Centre Intercommunal d'Éducation Musicale

### AVRIL 2020

<b>DIMANCHE 5</b> Salle des fêtes	Repas des Anciens organisé par le Comité des fêtes et cérémonies
<b>MERCREDI 8</b> Église Saint Pierre	Concert de l'Académie Musicale de Liesse à 19 h 30 organisé par Les Amis de l'Orgue de Guignicourt
<b>VENDREDI 10</b> Salle des fêtes	Loto de l'USG Football
<b>SAMEDI 11</b> Boulodrome Piccoli	Concours 16 doublettes des Amis de la Boule
<b>SAMEDI 18</b> Salle des fêtes	Loto des Majorettes

## GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE  
 tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17  
 ✉ [cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

> mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h  
 > dimanche en semaine paire de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h